

Dépêches AFP du Vendredi 5 décembre 2008

Le Crous de Versailles désapprouve le transfert de propriété de la Cité U d'Antony.

Le transfert de propriété de la résidence universitaire d'Antony (Hauts-de-Seine), de l'Etat à la communauté d'agglomération des Hauts-de-Seine, a été désapprouvé vendredi par le conseil d'administration du Crous de Versailles, selon des sources proches du dossier.

Le conseil d'administration du Centre régional des œuvres universitaires et sociales (Crous) de Versailles a émis un avis négatif par 15 voix contre et 12 pour, selon ces sources.

"Cela ne remet pas en cause le transfert lui-même", a-t-on cependant assuré au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

"Pour nous, c'est un vote qui interpelle directement la ministre Valérie Pécresse" qui a accepté le transfert, a commenté Jean-Baptiste Prévost, président de l'organisation étudiante Unef.

Avec les six autres villes de la communauté d'agglomération des Hauts-de-Seine, la mairie d'Antony compte récupérer la propriété du site, un transfert rendu possible par la loi de décentralisation du 13 août 2004.

Le vote "interpelle" Mme Pécresse "car elle avait accepté le transfert sans exiger d'engagements de la part de Patrick Devedjian concernant la réhabilitation de la cité U et les moyens nécessaires à cette opération", a déclaré le président de l'Unef à l'AFP.

M. Devedjian est président du conseil général des Hauts-de-Seine et ancien maire d'Antony.

L'Unef demande des garanties "en termes de moyens, de maintien sur le site d'une offre importante de logements, et de gestion par le Crous".

A l'inverse, on estime au ministère de Mme Pécresse que "des garanties ont été données". En juillet, la ministre avait assuré dans un communiqué que "dans le cadre des réorganisations" des résidences étudiantes des Hauts-de-Seine, "toute suppression de capacité d'accueil devra être compensée par la construction préalable de nouveaux logements, sur la base de 1,2 logement construit pour 1 logement remplacé".

La cité U d'Antony permet de loger 2.100 étudiants sur les 17.000 places que compte la région parisienne, à des loyers très abordables (de 130 à 220 euros).

Mais proche de l'aéroport d'Orly et bénéficiant d'une desserte RER, elle a de quoi aiguïser les appétits. Interrogée par l'AFP, la mairie balaye cependant "le mythe des promoteurs immobiliers qui dure depuis 25 ans" et déclare que "les lourdes dépenses engagées" par la restructuration "seront nettement supérieures aux gains dégagés par la vente de terrains".